



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Nantes, le 2 février 2023

**Compte-rendu de la commission de suivi de site  
de l'Ecarpière à Gétigné  
Jeudi 2 février 2023 à 10h30**

**Président :** Mme Angélique BRETON, cheffe du bureau des procédures environnementales et foncières à la Préfecture de Loire-Atlantique.

**Participants :**

Cheffe de pôle ICPE -Bureau des procédures environnementales et foncières – préfecture 44	Marianne KRAEMER
Inspectrice de l'environnement au SRNT - DREAL	Amel MELLOUK
EPTB Sèvre Nantaise	Maxime BULAN
NEOEN	Ronan LEAL
ORANO MINING	Olivier MASSET Alex ALLAIRE
Mairie de Gétigné	François GUILLOT Alice RIGALLEAU
Mairie de Saint-Crespin-sur-Moine	Philippe BACLE
Association Moine et Sèvre pour l'Avenir	Jean-Marie PASQUEREAU Marie-France GAUTHIER Raymond POIRIER
COGEMA	Bernard COVEZ
Association des Anciens Mineurs COGEMA	Jean-François PICHAUD

**Absents excusés :**

- la préfecture du Maine-et-Loire,
- l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- La DDTM

- le président du SDAOC Muscadet
- l'INAO
- l'ASN
- SCOT et Pays du Vignoble Nantais

Mme BRETON souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site et donne lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

- 1 – Approbation du compte-rendu du 18/01/22
- 2 - Projet photovoltaïque
- 3 – Autres actualités du site
- 4 – Surveillance environnementale
  - a) Inspection
  - b) surveillance du site exercée par l'exploitant
- 5 - Points divers :
  - point sur le traitement de l'eau sur le site

### **Introduction**

#### **I – Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2022**

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir demande qu'un correctif soit apporté dans le paragraphe 4 du titre III. Il faut remplacer « l'association des anciens mineurs propose.... » par « La maison du Mineur et des Energies à Saint-Crespin-sur-Moine ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **II – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

(cf diaporama joint)

NEOEN rappelle les caractéristiques du projet photovoltaïque qui sera installé sur une surface de 15,1 hectares découpée en 3 zones pour une puissance de 15,4 Mwc. Il est prévu une production d'électricité annuelle d'environ 18,5 GWh/an.

D'une durée d'exploitation de 30 ans minimum, il devrait permettre d'alimenter l'équivalent de 7700 personnes.

Suite à l'appel d'offre lancée en 2022, c'est la société EIFFAGE qui a été retenue pour réaliser les travaux et le bail a été signé avec ORANO en octobre 2022. Les travaux de construction commenceront début 2023.

Concernant les mesures de prévention, NEOEN explique qu'il y aura la présence obligatoire sur site d'un HSE manager. Un technicien qualité radioprotection (TQRP) est présent sur demande. Une surveillance radiologique générale a été mise en place avec une dosimétrie ambiante sur les 3 zones, l'équipement du personnel en dosimètres opérationnels et la mise en place de dosimètre alpha lors des opérations d'excavation.

Il précise que seuls les engins nécessaires au travail du sol, à la manutention et au montage pourront sortir des pistes. Un lavage et un contrôle radiologique seront systématiques en fin de chantier.

Pour la construction du parc, il est prévu d'utiliser une pompe à béton pour la création des longrines afin éviter de dégrader la couverture sur la zone 2.

Les raccordements des câbles seront effectués en février avec une installation des chemins de câble hors sol et mise en connexion des onduleurs. Les postes de transformations seront connectés aux postes de livraison. Sur la zone 2, un décapage d'une profondeur maximale de 20 cm conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral a été réalisé à certains endroits au niveau des pistes d'accès à la zone. Ces zones ont été recouvertes par des matériaux radiologiquement neutres venant de la carrière d'Aubron et Mechineau à Gorges (44).

Le volet biodiversité sera abordé lors d'une prochaine réunion.

ORANO précise que le début des travaux sur les pistes s'est faite sans décapage de la couverture végétale avec un apport en surépaisseur de matériaux. Ensuite NEOEN a jugé préférable d'avoir recours au décapage dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral pour éviter de salir les matériaux neutres et permettre une meilleure circulation des camions de livraison.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir rappelle son opposition aux affouillements et décapages sur la couverture. Elle rappelle que NEOEN s'est engagé concernant la pose des structures hors sol et demande à privilégier les travaux en aérien autant que possible afin de préserver la couverture.

NEOEN indique que les engagements pris pour la zone 2, à l'issue de l'enquête publique, seront respectés et qu'il n'y aura pas de décapage de la couverture végétale. Les longrines seront déposées directement sur la végétation.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir demande ce qu'il en est de la protection des travailleurs et si les mesures déjà mises en place seront reconduites.

NEOEN répond que toutes les mesures de protection sont mises en place pour toutes les phases du projet et jusqu'à la mise en production du site.

ORANO précise que l'exposition des travailleurs ORANO intervenant sur le site toute l'année reste bien inférieure au seuil des 1mSv/an du Code de la santé publique.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir insiste sur l'importance de préserver la couverture végétale qui a prouvé son efficacité en tant que barrière radiologique.

Elle demande ce qu'il en est des mesures de tassement différenciées comme le préconise le rapport final du « GT Dignes » du PNGMDR relatif à l'évaluation de la tenue des ouvrages ceinturant les stockages de résidus de traitement de minerais d'uranium.

ORANO répond que ce rapport s'intéresse à l'évolution à très long terme des stockages de résidus miniers notamment sur les risques de grand séisme ou de montée en eau. Actuellement le suivi réalisé montre que le stockage est stable d'un point de vue géotechnique. ORANO indique également que l'arrêté préfectoral complémentaire encadrant l'installation de la centrale photovoltaïque sur le stockage de l'Ecarpière prescrit une surveillance rapprochée du tassement à fréquence trimestrielle les deux premières années après l'installation de la centrale photovoltaïque, puis chaque année.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir fait part de son inquiétude par rapport à l'impact de la sécheresse de l'été 2022 sur l'état des digues.

ORANO répond qu'il y a un suivi annuel et un suivi quinquennal poussé des digues du stockage de l'Ecarpière. Orano indique que l'un des risques pour le stockage serait une montée des eaux souterraines et qu'à ce titre, des piézomètres ont été mis en place pour en surveiller le niveau. Ainsi les sécheresses n'ont pas une influence négative sur l'état des digues du stockage.

Toutefois, ORANO souligne que les épisodes de sécheresse ne sont évidemment pas souhaitables pour toutes les autres activités, comme l'agriculture.

### **III – AUTRES ACTUALITES DU SITE**

(Cf diaporama joint)

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir remet aux membres de la CSS un rapport de la CRIIRAD et indique que cette étude fait apparaître des anomalies dans les prélèvements effectués sur des eaux et sédiments dans l'environnement du site de l'Ecarpière. Elle souhaite en discuter avec ORANO. Elle pointe le désaccord entre les résultats de la surveillance environnementale d'ORANO et les constats de la CRIIRAD.

ORANO indique que le rapport ayant été remis en séance, il n'est pas possible pour l'exploitant de réagir sans en avoir analysé le contenu. Orano indique qu'il aurait été préférable de le remettre en amont de la réunion.

Concernant la surveillance environnementale du site et en réponse à une demande de l'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir, Orano présente les résultats qui concernent les sédiments et végétaux aquatiques. Les moyennes relevées en 2021, réalisées en amont et en aval du site, montrent un impact négligeable du rejet sur les sédiments et végétaux aquatiques de la Moine.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir s'excuse sur la remise tardive du document qu'elle a reçu la veille et rappelle que des anomalies similaires ont été déjà signalées en 2015. Elle attire l'attention des services de l'État sur la nécessité de solutionner les anomalies découvertes par la CRIIRAD.

La DREAL précise que le rapport de la CRIIRAD et la réponse d'Orano à ce rapport feront l'objet d'une analyse par les services de l'Etat.

ORANO revient sur les anomalies détectées en 2021 :

- Gel de l'alimentation générale en eau potable des bâtiments de Gaudu,
- Coupure d'électricité au niveau du dosimètre de site de Boussay Bellevue,
- Ouverture d'une caisse d'échantillons par le transporteur

et indique qu'une traçabilité en interne et communication ont été effectuées.

Concernant les suites de l'incendie du 4/08/20 :

- septembre 2021 : caractérisation radiologique des restes de canalisation : filière TFA de l'ANDRA
- septembre 2022 : visite du site avec le SDIS 44 et la mairie de Gétigné
- octobre 2022 : découpage conditionnement et expédition des déchets vers la filière TFA de l'ANDRA
- fin 2022 et courant 2023 : « repowering » du parc photovoltaïque exploité par PHOTOSOL. Les panneaux cassés ont tous été déposés et évacués, l'entretien paysager du parc a été effectué correctement.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir demande des informations sur la présence de panneaux cassés sur le site.

ORANO répond qu'il s'agit d'un défaut de fabrication. L'exploitant du parc photovoltaïque PHOTOSOL a indiqué à ORANO qu'un procès était en cours contre le fabricant.

M.Bâcle s'interroge sur l'impact des dégâts sur la production d'électricité.

ORANO répond que cela a entraîné une baisse de la production.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir s'interroge sur la fiabilité de PHOTOSOL et cite l'exemple du mauvais entretien du site de la Commanderie.

ORANO indique que PHOTOSOL a bien repris les choses en main et confirme que les sites sont régulièrement entretenus.

NEOEN ajoute qu'un engagement de résultats sur l'entretien des sites a été inscrit dans les baux signés entre NEOEN et ORANO, notamment la hauteur maximale de végétation en dessous des panneaux. NEOEN indique également que des caméras thermiques ont été installées pour anticiper les départs de feu.

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir demande si la station de traitement des eaux a été arrêtée après l'incendie et comment ont été gérées les eaux pendant cette période.

ORANO répond que la station des eaux n'était pas en fonctionnement au moment de l'incendie et qu'elle n'a pas eu à être arrêtée. En effet, lorsque les bassins de collecte sont vides par manque d'arrivée d'eaux de l'ICPE et de la mine, il n'y a pas de nécessité de traiter. La canalisation endommagée a été remplacée et enterrée.

Actuellement, le traitement des eaux d'essorage est effectué communément avec les eaux de la mine mais un projet est en cours pour traiter les flux séparément (eaux minières et eaux ICPE). La nouvelle station construite entre octobre 2020 et novembre 2021 aura le même procédé que la station actuelle en miniature avec un débit de 20m<sup>3</sup>/h. Les essais de traitement ont été décalés en raison de la sécheresse et l'autorisation de rejet dans la Moine sera demandée à l'été 2023, si les essais sont concluants et si le dossier technique est mis à jour. L'installation sera mise en service dès l'obtention de l'autorisation de rejet.

L'Association Sèvre et Moine demande ce qu'il en est des taux de rejet de radium. Elle indique que le zéolithe, absorbeur de radium, est utilisé dans les stations récentes et qu'on pourrait l'appliquer au site de l'Ecarpière.

ORANO explique que ce procédé fonctionne avec des eaux contenant très peu de Fer. Or les eaux issues du site de l'Ecarpière présentent des concentrations en Fer trop importantes, qui sont incompatibles avec l'utilisation de zéolithe (problème de colmatage trop rapide).

Il ajoute qu'un nouveau procédé de filtration de décantation est à l'étude.

ORANO présente le projet de rénovation du site de GAUDU dont les bâtiments administratifs actuels sont devenus trop grands, vétustes et mal isolés. Ils seront rénovés en 2023. L'objectif pour Orano est d'avoir des locaux moins énergivores, plus ergonomiques et mieux adaptés à l'activité actuelle. Il est prévu également un projet de refonte de la station historique de traitement des eaux (mine/ICPE) dont l'objectif est d'avoir une installation moins énergivore, plus efficace et plus moderne (automatisation).

#### **IV – SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE**

(cf diaporama joint)

La DREAL présente les conclusions de l'Inspection du 8/07/22 et informe qu'une alerte a été émise par l'Office française de la biodiversité sur un rejet de couleur ocre dans les eaux de rejet du site observé le 3 mai 2022. L'exploitant a répondu qu'il s'agit d'un rejet ponctuel au moment de la remise en service de la station, suite à une longue période d'arrêt d'activité. La DREAL n'a pas identifié dans les relevés de l'exploitant d'anomalie par rapport aux paramètres de l'arrêté préfectoral pour les rejets du 3 mai 2022. L'inspection a demandé la réalisation de mesures dans les eaux au moment du redémarrage de la station pour en vérifier la composition et l'identification des actions correctives à mettre en œuvre le cas échéant. La DREAL est en attente du retour de l'exploitant.

LA DREAL indique que les déchets de canalisation liés à l'incendie de 2020 ont tous été évacués en octobre 2022, par l'exploitant, vers une filière TFA.

Concernant l'entretien du site, l'inspection du 8/07/22 montre un bon état visuel des digues, de la couverture végétale à l'exception d'une petite zone qui est à revégétaliser et qui sera révérifiée lors d'une prochaine inspection, et de la mise en place de clôtures et panneaux de signalisation. La vérification du bon fonctionnement des dosimètres de site a été effectuée et validée.

Elle ajoute que des inspections et visites de chantier sont prévues pendant la construction du parc photovoltaïque sur la zone de stockage des résidus afin de vérifier le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire.

#### **V – POINTS DIVERS**

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir revient sur le rapport de la CRIIRAD et souhaite qu'une réponse et des mesures correctives soient apportées avant la prochaine CSS. Elle s'interroge sur l'absence de l'ASN à cette CSS et celle de 2022.

La préfecture s'engage à apporter une réponse à l'association Moine et Sèvre pour l'avenir suite à la remise de l'étude CRIIRAD en séance avant la prochaine CSS.

La DREAL répond que l'interrogation de l'Association Moine et Sèvre pour l'avenir sera transmise à l'ASN. La DREAL indique également que le rapport de la CRIIRAD remis en séance sera transmis à l'ASN et fera l'objet d'une saisine de l'ASN par la DREAL.

ORANO informe qu'un projet est en cours avec l'IRSN pour étudier certains sites de stockage et notamment l'ancien site minier de l'Ecarpière.

M. Le Maire de Gétigné indique être intéressé par un retour sur ce point et par les analyses de la CRIIRAD. Il informe qu'une réunion d'information destinée aux élus du Conseil Municipal et habitants des villages proches est organisée le 21/O2 sur le projet NEOEN et ses évolutions.

M. Bâcle demande qui intervient sur site de Roussay 49.

ORANO répond qu'il s'agit de l'entreprise OMEXOM.

NEOEN indique que l'inauguration de la centrale photovoltaïque de la Baconnière aura lieu en juin.

NEOEN espère une mise en service rapide du site de l'Ecarpière pour septembre 2023.

NEOEN précise que des aléas peuvent survenir comme des problèmes d'approvisionnement de modules, de transformateurs ou de poste de livraison, etc...

L'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir critique le manque d'information sur le site de CARTOMINE et souhaite que plus d'éléments soient mis à la disposition du public sur les sites internet, comme le fait la région Nouvelle-Aquitaine. ORANO indique qu'il doit y avoir une confusion car le site CARTOMINE est un site géré par l'entreprise ORANO et non par les services de l'Etat.

La DREAL indique que les rapports d'inspection sont maintenant consultables sur le site GEORISQUES.

La Préfecture propose de mettre en ligne les comptes-rendus de réunion des CSS sur le site de la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, le président conclut la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le Président,

Pour le Préfet et par délégation,  
la cheffe du bureau des procédures  
environnementales et foncières



**Angélique BRETON**